



Editorial

Quels transports en commun à l'avenir?



Le visage du canton de Neuchâtel pour la prochaine génération sera modelé à Berne dans les mois à venir. Parmi ses projets ferroviaires à l'horizon 2030/2035, le Conseil fédéral prévoit en effet de rénover à grands frais la ligne actuelle entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, en supprimant - grâce au percement d'un tunnel à double voie - le rebroussement de Chambrelieu. Ce choix signifierait l'abandon du projet de liaison directe entre les deux villes, avec halte à Cernier. Le Parlement fédéral doit trancher la question en 2019, après quoi les dés seront jetés pour le Val-de-Ruz.

Pour notre région, les deux options auront des conséquences radicalement différentes. La ligne directe mettrait Cernier à sept minutes tant de Neuchâtel que de La Chaux-de-Fonds, cela tous les quarts d'heure. Cette solution d'avenir a déjà reçu le soutien résolu de notre Commune à l'occasion de la votation cantonale «Mobilité 2030» du 28 février 2016, plébiscitée par le peuple neuchâtelois. Ce sera l'occasion idéale pour repenser de fond en comble le réseau des lignes de bus, avec en prime une amélioration sensible des connexions entre Val-de-Ruz et le reste du pays.

La rénovation du tracé actuel, pour sa part, laisserait inchangés les fondements de notre réseau de transports, avec en principe des trains cadencés au quart d'heure aux Hauts-Geneveys et à la demi-heure aux Geneveys-sur-Coffrane. La durée du déplacement vers les montagnes ne changerait pratiquement pas et moins de dix minutes seraient gagnées en direction du littoral. En attendant que se joue le destin de notre région, il s'agit pourtant de perfectionner la situation existante. Le changement d'horaire du 10 décembre sera pour Val-de-Ruz celui des améliorations dans la continuité. C'est ainsi que les heures de départ de la course 421 ont été ajustées de quelques minutes afin d'assurer les correspondances en gare de Neuchâtel. Par ailleurs, les suppléments de desserte introduits pendant les vacances scolaires ont été pérennisés. La ligne 424, qui conserve son horaire actuel, fait quant à elle l'objet d'études et de travaux destinés à en améliorer la ponctualité, en commençant par le maintien de la doublure aux heures de pointe. Les autres lignes, y compris les chemins de fer, ne subiront aucune modification. A noter également que l'offre du «Snowbus» à destination des Bugnens est reconduite cet hiver.

Pour s'éviter toute mauvaise surprise, il est recommandé d'étudier soigneusement les nouveaux horaires et de consulter les sites officiels des compagnies de transport. Année après année, la fréquentation globale des courses augmente, prouvant si besoin était que les transports en commun répondent à un véritable besoin de la population de Val-de-Ruz.

Roby Tschopp, conseiller communal



Google play



App-store

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le **jeudi 7 décembre 2017** de 19h00 à 21h00 à l'Auberge du Chasseur à Fenin.

La population est invitée à participer à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions à l'Exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.

Abonnement piscines communales

Offrez-vous ou offrez un cadeau de Noël original et utile.

Cet abonnement permet à son bénéficiaire de se rendre, durant l'année 2018 et selon les heures d'ouverture, dans les piscines communales intérieures et extérieures.

Le formulaire de commande est disponible sur le site internet www.val-de-ruz.ch. Pour tout renseignement: 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Délai de commande: 10 décembre 2017.

27 novembre

En souvenir du vote populaire en faveur de la fusion, trois drapeaux (Commune de Val-de-Ruz, Etat de Neuchâtel et Confédération) flottent sur les maisons de Commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane, trois jours avant et trois jours après la date concernée.

Val-de-Ruz, dans la poche!

En complément des informations que vous trouvez sur notre site internet (qui s'adapte désormais aux différents supports mobiles tels que tablettes et smartphones), téléchargez dès aujourd'hui la toute nouvelle application NEMO News. NEMO News (NEMO pour Neuchâtel Mobile, qui est aussi la marque du réseau de wifi gratuit à travers le canton) est une application gratuite qui permet d'informer de manière simple, rapide et efficace toutes les personnes qui l'auront téléchargée. Elle fonctionne sur tous les systèmes d'exploitation en cours actuellement (QR codes disponibles sur cette même page).

Val-de-Ruz fait partie des nombreux acteurs publics et paraétatiques du canton qui diffusent, via une seule et même source, leurs communiqués de presse, informations officielles ou communications de service, mais aussi des informations touristiques, des annonces de manifestations, des messages de prévention et même des alertes à la population (en cas de risque sanitaire ou sécuritaire par exemple).

L'application permet de trier les informations par émetteur (Etat, Commune), de même que par catégorie (culture, alertes, formation, manifestations, mobilité, politique, sécurité, société, sports, etc.).

Au chapitre de l'interactivité, l'utilisateur peut constituer sa propre liste de favoris, de même qu'il peut «liker» un article (donner son appréciation de l'article) en cliquant sur le cœur. Cela contribue à alimenter la liste des informations les plus lues ou les plus appréciées.

Les très utiles notifications «push» (qui vous avertissent lorsqu'une information a été publiée) peuvent être activées sur demande.

Ces nouveautés étant déjà entrées en vigueur aujourd'hui, vous êtes invités à:

- supprimer l'application Val-de-Ruz actuellement installée sur votre smartphone;
- vous connecter au site internet de la Commune via votre navigateur;
- installer NEMO News et naviguer parmi les informations officielles de votre choix.



Cartes journalières CFF

Au vu du succès de la vente des cartes CFF ces dernières années, la Commune poursuivra la mise à disposition, l'année prochaine, de six jeux de cartes journalières au prix inchangé de CHF 43 l'unité.

La carte journalière donne droit à un nombre illimité de courses en 2^e classe sur les lignes du rayon de validité de l'abonnement général.

Les disponibilités sont consultables sur notre site internet et les réservations se font par téléphone auprès du contrôle des habitants au 032 886 56 23.



Sapins de Noël

L'administration des forêts organise une seule vente de sapins de Noël. Elle se tiendra dans le cadre des activités du Téléthon, le **samedi 9 décembre 2017** à Fontainemelon, où le choix sera offert entre des sapins de la région ou de Suisse. Les sapins de notre plantation de Boudevilliers sont malheureusement trop petits pour offrir, cette année, la possibilité de venir les couper soi-même.

Réservez d'ores et déjà cette date! De plus amples informations figureront dans notre prochaine page communale.

Cartes d'identité

A l'approche des vacances de Noël, nous vous invitons à contrôler la validité des documents d'identité afin d'effectuer votre commande suffisamment tôt, le délai officiel de délivrance étant de dix jours ouvrables.

Il est indispensable que chaque personne pour laquelle une demande doit être établie soit présente et munie d'une photographie récente.

Pour les enfants mineurs de parents qui ne sont pas mariés ensemble, il faut également tenir compte des situations suivantes avant de se présenter au contrôle des habitants:

- deux parents titulaires de l'autorité parentale conjointe et vivant dans le même ménage → un seul parent peut effectuer la demande, l'accord de l'autre étant implicite;
- deux parents titulaires de l'autorité parentale conjointe mais ne vivant pas dans le même ménage, le parent effectuant la demande de document d'identité doit être porteur d'une procuration du parent absent, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de ce dernier;
- parents divorcés → le détenteur de l'autorité parentale doit se munir du jugement prouvant qu'il est détenteur de l'autorité parentale exclusive.

L'administration du contrôle des habitants est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.